

Les Avantages* du Crédit Immobilier de France

◆ Construction

Ne payez rien (sauf les assurances et cotisations obligatoires) durant la construction de votre logement.

◆ Différé d'amortissement

Différez le paiement des quatre premières mensualités de votre prêt.

◆ Flexibilité

Effectuez des remboursements anticipés sans indemnité et augmentez ou diminuez les mensualités de votre prêt.

◆ Régularité

Combinez tous vos prêts en équilibrant votre budget.

◆ Revente

Financez votre nouvelle acquisition sans attendre d'avoir revendu votre résidence actuelle.

** Pour la majorité des prêts du Crédit Immobilier de France et sous conditions et modalités particulières stipulées au contrat de prêt.*

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'emprunteur les sommes versées.

Crédit Immobilier de France est une marque collective utilisée par les sociétés affiliées au réseau des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier dont la liste est disponible à la Chambre Syndicale des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier sise 26-28 rue de Madrid - 75384 Paris cedex 08.

Publicité uniquement disponible en agence.

CIFA/CONDE_12_04

* BON ANGLE - R.C. Pontoise B 329 254 874

Avantage Construction

Pour ne rembourser
qu'une fois installé!



CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE
Le spécialiste du crédit immobilier

Avantage Construction

Installez-vous en toute tranquillité !

Vous souhaitez faire construire votre maison, acheter sur plans ou effectuer des travaux avant d'emménager.

Mais comment cumuler vos loyers avec un crédit sur votre nouveau logement sans déséquilibrer votre budget ?

Pendant la période de construction

◆ Durant toute la période de construction (dans la limite de 24 mois), vous utilisez les sommes qui vous sont nécessaires pour vos travaux ou votre construction.

Vous n'avez rien à payer: vous bénéficiez d'un différé de paiement des intérêts*.

◆ Votre budget n'est pas déséquilibré par des charges additionnelles à votre loyer ou votre emprunt en cours.

◆ L'Avantage Construction est compatible avec la plupart des prêts de la gamme du Crédit Immobilier de France. N'hésitez pas à demander à votre conseiller une simulation personnalisée.

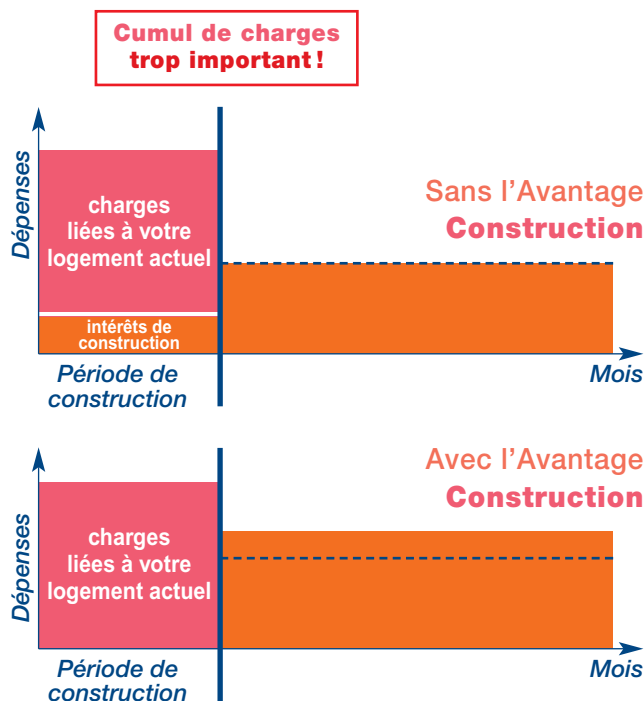
Bien sûr vous pouvez bénéficier de l'Avantage Construction lorsque nous finançons votre projet immobilier à usage locatif.

* Sauf les assurances et cotisations obligatoires

Lors de votre entrée dans les lieux

◆ A la fin des travaux ou une fois vos travaux ou votre construction intégralement financés, vous commencez à rembourser votre prêt majoré des intérêts dûs au titre de la période de construction.

◆ Vous pouvez également, si vous le souhaitez, rembourser tout ou partie des intérêts de construction afin de réduire votre mensualité.



Exemple non contractuel: au 01/10/04 pour un prêt Cap Projet de 100 000 € sur une durée initiale de 15 ans, premier débloqué de 50% du montant de votre prêt à l'acceptation de l'offre et deuxième débloqué de 50% 12 mois plus tard. Avec l'Avantage Construction vous ne payez que les assurances la première année (32,50 € mensuels).

TEG = 4,68 % (assurance D-PTIA-ITT incluse, hors frais de dossier et de notaire) Coût total du crédit: 41 108 €.